

Juridictions commerciales

Lancement du « Tribunal Digital », portail d'accès en ligne à la juridiction commerciale

Depuis le 10 avril 2019, les greffiers offrent aux justiciables un accès dématérialisé aux tribunaux de commerce via le portail « Tribunal Digital » afin de leur permettre de saisir, mais aussi de suivre leurs procédures en ligne.

Dans le cadre de la transformation numérique de la justice commerciale, les greffiers des tribunaux de commerce ont lancé, le 10 avril 2019, le « Tribunal Digital », un portail d'accès en ligne aux 134 tribunaux de commerce via l'adresse suivante : <https://www.tribunaldigital.fr>

Grâce au Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC), organisme représentatif de la profession présidé par Sophie Jonval, greffier associée au tribunal de commerce de Caen et à Infogreffe, groupement d'intérêt économique des greffes des tribunaux de commerce, présidé par Dieudonné Mpouki, greffier associé du tribunal de commerce de Paris, les justiciables disposent désormais d'un moyen supplémentaire de faire valoir leurs droits devant le tribunal de commerce par l'intermédiaire d'un site internet dédié. L'objectif du « Tribunal Digital » est de faciliter l'accès à la justice aux entreprises, faire valoir leurs droits et ainsi d'éviter les défaillances.

Afin de sécuriser l'accès en ligne au « Tribunal Digital », le chef d'entreprise dispose d'une clé de connexion unique et personnelle. Concrètement, chaque entrepreneur immatriculé au Registre du commerce et des sociétés se voit attribuer une identité numérique personnelle, « Monidenum », un service développé par le CNGTC et Infogreffe. Cette identité numérique lui permettra de saisir en ligne le tribunal de commerce compétent, mais aussi de consulter, à tout moment, l'état d'avancement de ses différents dossiers et procédures en cours. A terme, « Monidenum » a vocation à permettre aux chefs d'entreprise et à leurs représentants légaux de s'identifier sur des plateformes tierces, et d'accéder ainsi à un panel élargi de services en ligne.

◆ *Communiqué de presse du CNGTC et d'Infogreffe, 11 avr. 2019*

Éditions Législatives – www.elnet.fr

Article extrait du Bulletin d'actualité des greffiers des tribunaux de commerce n° 129, avril 2019 : www.cngtc.fr